
Séance du 28 juillet 2009

N°2009.07.B.8.2

OBJET : PISCINE COUVERTE COMMUNAUTAIRE – SURLARGEUR DE TRANCHEE ET POSE DE FOURREAUX

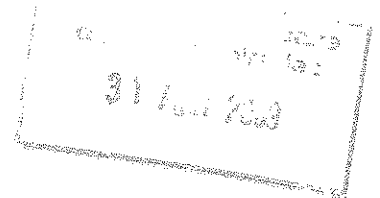
Le vingt huit juillet deux mille neuf à quinze heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Absents excusés :

- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Considérant l'opportunité de profiter de l'ouverture de chaussée pratiquée à l'occasion des travaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, d'extension du réseau AEP pour dérouler les fourreaux PTT et éclairage public nécessaires au raccordement de la piscine couverte communautaire ;

Considérant que la société CISE TP Centre Ouest est attributaire des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ;

Vu le devis CISE TP n° 1223 en date 24/07/2009 pour la pose de fourreaux dans le cadre de la desserte de la piscine communautaire ;

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Président à signer le devis susvisé pour un montant de 7 762,76 € TTC.**

Le Président soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent
acte.

Transmis à la Préfecture le :

28 AOÛT 2009

Publié ou notifié le :

- 1 SEP. 2009

Pour extrait conforme
Le Président,



Jacques Durand
Jacques DURAND